

Fiche de données de sécurité

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – n°2020/878



Version: 1.0

Date d'émission : 10/06/2024

Date de révision: 10/06/2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **DECORS DE PROVENCE ENDUIT**
Forme du produit : Mélange
Code UFI : /

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Revêtement intérieur décoratif.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SENIDECO France
ZA Les Pielettes
13740 LE ROVE – France
Tél : +33(0)4 95 06 14 14
Email de la personne responsable : info@senideco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA N°01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : Aucun.
Mention d'avertissement (CLP) : Aucun.
Composants dangereux : Aucun.
Mentions de danger (CLP) : Aucun.
Conseils de prudence (CLP) : Aucun.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Composition :

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de calcium	CAS : 471-34-1 CE : 207-439-9	55 – 75	

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	CAS : 2634-33-5 CE : 220-120-9	0 – 0,036	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Mélange de 5-chloro- 2-méthyl- 2H-isothiazol- 3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl- 2H-isothiazol- 3-one [n° CE 220-239-6] (3: 1)	CAS : 55965-84-9 CE : 911-418-6 N° enregistrement REACH : 01-2120764691-48-xxxx	0 – 1,5x10 ⁻³	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)	CAS : 2682-20-4 CE : 220-239-6	0 – 1,5x10 ⁻³	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë :

Dénomination	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	ETA
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	CAS : 2634-33-5 CE : 220-120-9	Skin Sens. 1; H317: 0,05 % ≤ C ≤ 100 %	Orale : DL ₅₀ : 1 020 mg/kg
Mélange de 5-chloro- 2-méthyl- 2H-isothiazol- 3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl- 2H-isothiazol- 3-one [n° CE 220-239-6] (3: 1)	CAS : 55965-84-9 CE : 911-418-6 N° enregistrement REACH : 01-2120764691-48-xxxx	Skin Corr. 1C; H314: 0,6 % ≤ C ≤ 100 % Skin Sens. 1A; H317: 0,0015 % ≤ C ≤ 100 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C ≤ 0,6 % Eye Dam.1; H318: 0,6 % ≤ C ≤ 100 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C ≤ 0,6 % Facteur M : 100 / 100	Orale : DL ₅₀ : 65 mg/kg Cutanée : DL ₅₀ : 141 mg/kg Inhalation : CL ₅₀ : 87,1 mg/l
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)	CAS : 2682-20-4 CE : 220-239-6	Skin Sens. 1A; H317: 0,0015 % ≤ C ≤ 100 % Facteur M : 10 / 1	

Informations sur les composants :

Textes des phrases H : voir section 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : En règle générale, le produit n'irrite pas les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables. Endiguer à l'aide de barrières adaptées, de sable ou de terre. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu avec un produit absorbant (sable ou vermiculite) Nettoyer la zone souillée à l'aide de détergent, éviter l'utilisation de solvant. Collecter les eaux de rinçage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Pas d'informations complémentaires disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	Carbonate de calcium (471-34-1)
DNEL	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Gants de protection appropriés avec marquage CE.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de sécurité à protections latérales conformément à la norme EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements appropriés couvrant le corps.
Protection des voies respiratoires	: Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide visqueux.
Couleur	: Non précisé.
Odeur	: Caractéristique.
pH	: $8,5 \pm 0,5$.
Point d'éclair	: Non disponible.
Densité	: $1,70 \pm 0,05$.

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 1 g/l.
---------------	------------

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë	: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.

Danger par aspiration : Non classé.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Informations sur le mélange

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé.

12.1.2. Informations sur les substances

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :

Nom de la substance	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	Toxicité pour les algues
Mélange de 5-chloro- 2-méthyl- 2H-isothiazol- 3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl- 2H-isothiazol- 3-one [n° CE 220-239-6] (3: 1) (55965-84-9)	CL50 : 0,22 mg/l; 96h	CE50:0,0052 mg/l; 48h	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	CL50 : 1,6 mg/l; 72h OCDE 203	CE50 : 3,27 mg/l; 48h OCDE 202	CE50 : 0,11 mg/l; 72h OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Substance	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)
% de biodégradation en 28j	Biodégradation : rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Substance	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)
Log KOW	0,7
Substance	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT) (2682-20-4)
Facteur de bioconcentration (FCB)	3,16
Log KOW	≤ 0,32

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances ≥ 0,1% présentant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : non
Polluant marin : non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

- Règlement REACH 1907/2006 – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : ce produit ne contient aucune substance répertoriée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XVII – restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certaines et de certains articles dangereux : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Maladies Professionnelles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (cutané), Catégorie 2
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (cutané), Catégorie 3
Acute tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlure de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very

Bioaccumulative FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.